



Club Nautique de Golfe-Juan

Régate CYCCIT – 25 avril 2010
Baie de Golfe Juan – Juan les Pins
Organisée par le Club Nautique de Golfe Juan

Annexe aux Instructions de course type « Habitables » 2009 – 2012

- 1.3 Les voiliers porteront, tant qu'ils seront en course, le pavillon HN correspondant à leur classe
- 2 Emplacement du tableau officiel : dans l'entrée du club house
- 4.1 Emplacement du mât de pavillon à terre : devant le club house.
- 5.1 Programme du 25 avril 2010 : une ou plusieurs courses, 1er signal d'avertissement de la première course à 11h00
- 5.2 Heure limite pour le 1er signal d'avertissement : 14h30
- 6 Pavillon de série :
- Flamme 1 : Classes HN B, C
 - Flamme 2 : Classe HN D
 - Flamme 3 : Classes HN E, F
 - Flamme 4 : Classes HN R1, R2, L
 - Flamme 6 : Classes HN R3, R4
 - Flamme 7 : Multicoques
- 7 Zone de course : baie de Golfe Juan
- 8.1 Description des parcours :
- Parcours de type banane.
Départ - A - B - A - B - Arrivée
- 9 Marques :
- De parcours : bouées cylindriques jaunes
 - Marque de changement de parcours : bouée cylindrique rouge
 - D'arrivée : bouée bouteille de lait blanche
- 11.2 La ligne de départ sera entre le mât du bateau du comité de course arborant un pavillon orange et le mât du bateau viseur portant un pavillon orange.
- 11.3 La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât du bateau officiel arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée. La marque d'arrivée pourra être indifféremment au vent ou sous le vent du bateau officiel arborant le pavillon bleu.
- 11.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV.

| Signal | Pavillon et signal sonore | Minutes avant le départ |
|---------------|---|-------------------------|
| Avertissement | Pavillon de classe ; un signal sonore | 5 |
| Préparatoire | Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore | 4 |
| Une minute | Amenée du pavillon préparatoire ; un long signal sonore | 1 |
| Départ | Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore | 0 |

- 14.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles du Chapitre 2 : règle 44.2 des RCV
Pénalité de rotation (720°) pour les habitables.
- 15.4 Temps limite pour finir la course après le premier : 30 minutes après le 1^{er} de la série
- 17.1 Le nombre maximum de courses à courir est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées. 1 course est nécessaire pour valider l'épreuve.

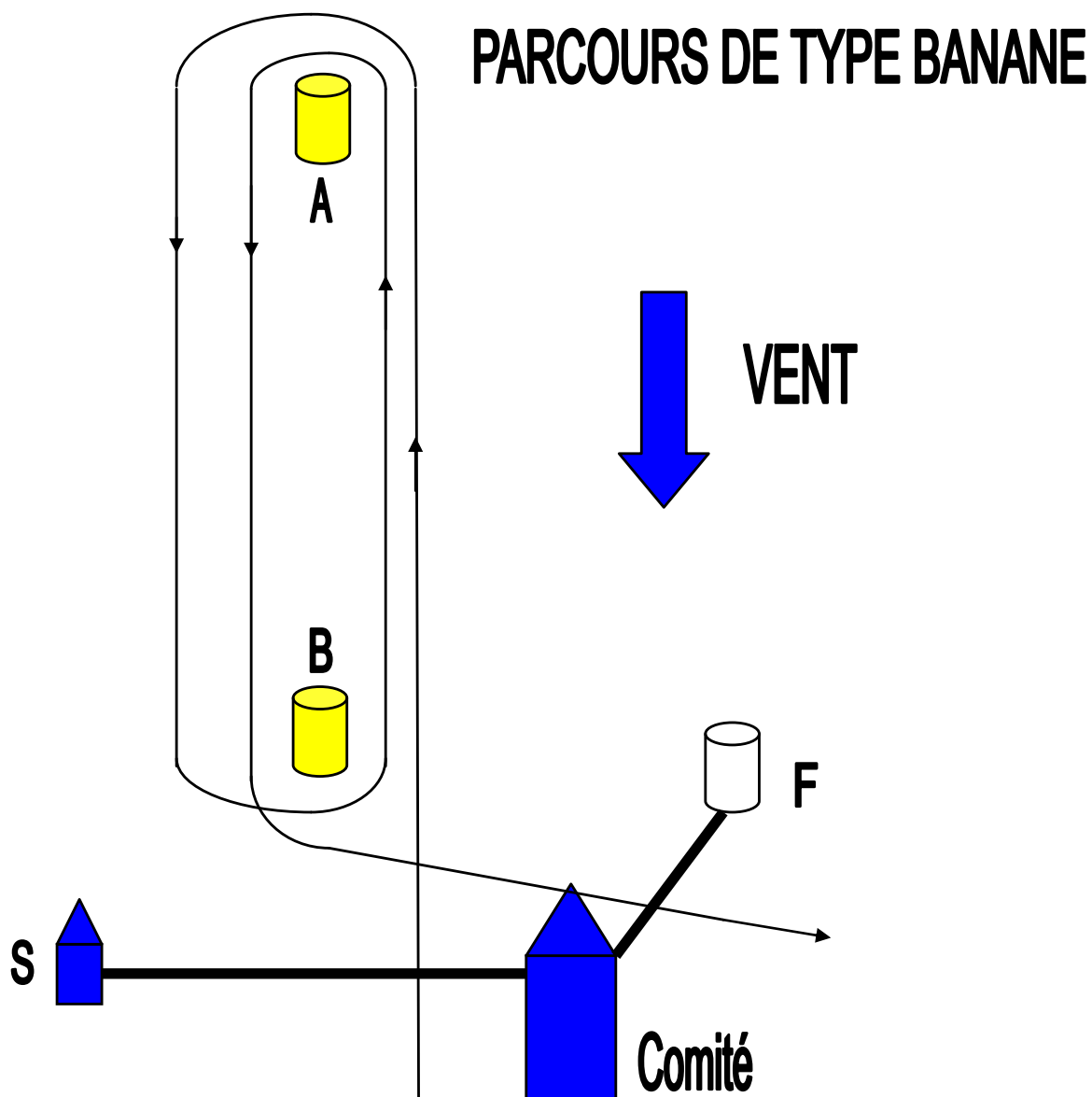


Club Nautique de Golfe-Juan

- 17.3 Système choisi pour le calcul du temps compensé : temps sur distance.
- 18.3 Canal de vacation radio : 8
- 20.1 Jauge : les concurrents devront présenter à l'inscription et au plus tard avant l'heure limite de réclamation un certificat de jauge HN valide
- 20.2 Heure limite d'affichage des coefficients HN : 9h00
- 28 Proclamation des résultats : 18h30

Président du Comité de Course : *Giorgio Gheri*

Président du Comité de Réclamation :



La marque d'arrivée pourra être indifféremment au vent ou sous le vent du bateau officiel arborant le pavillon bleu.